

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

Article 1 - Dispositions générales	1
Article 2 – Litiges	1
Article 3 – Conditions d'accès	2
Article 4- Modalités d'inscription et participation financière	2
Article 5- Conditions d'annulation de l'inscription	2
Article 6 - Responsabilité et règlement intérieur	3
Article 7 – Données personnelles	3
Article 8 – Renonciation	4

Article 1 - Dispositions générales

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) d'ACE Education définissent les modalités de vente du produit suivant : le programme d'été.

Ce programme permet aux participants d'acquérir des compétences théoriques et pratiques dans des domaines variés tels que le sport business (AMOS), le management hôtelier de luxe (CMH) et le secteur de la mode et du luxe (EIDM). Le contenu pédagogique, incluant conférences, ateliers pratiques et autres événements, ainsi que les conditions et lieux d'hébergement, peuvent être modifiés par rapport à l'offre initiale pour mieux répondre aux besoins et aux évolutions de ces secteurs. Cependant, en cas de modification, ACE Education garantit un niveau de qualité et de services équivalent à celui proposé initialement.

Les présentes Conditions Générales de Vente d'ACE Education s'appliquent de plein droit à toute commande et constituent l'accord qui régira pendant toute sa durée les relations entre ACE Education, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 831 024 013 00029 (ci-après dénommée "ACE Education"), et toute personne physique ou morale, particulier ou professionnel, de droit privé ou de droit public (ci-après dénommées "l'étudiant(e) souhaitant s'engager dans un ou plusieurs cursus proposés par ACE Education et/ou ayant signé le dossier d'inscription désignant le contrat de droit privé signé entre ACE Education et le client dans le cadre de la vente de prestations de services.

Contact AMOS Londres

Vous pouvez contacter : Joanne Macrae

Pour toute question relative aux présentes conditions

Par téléphone (+44) 208853 3029 Ou par courriel : jmacrae@ace-education.com

Article 2 – Litiges

Médiation des litiges de consommation :

Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant le règlement amiable des litiges, ACE Education adhère au Service du Médiateur du e-commerce de la FEVAD (Fédération du e-commerce et de la vente à distance) dont les coordonnées sont les suivantes : Médiateur de la consommation FEVAD BP 20015 - 75362 PARIS CEDEX 8 - <https://www.mediateurfevad.fr>. Après démarche préalable écrite des consommateurs vis-à-vis d'ACE Education, le Service du Médiateur peut être saisi pour tout litige de

consommation dont le règlement n'aurait pas abouti. Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, les tribunaux français seront seuls compétents.

Article 3 – Conditions d'accès

L'accès aux programmes d'été se fait sur la base d'un dossier de candidature. Un entretien d'admission peut également être organisé en fonction du profil du participant, afin qu'il puisse exprimer en détail sa motivation pour rejoindre le programme.

Les participants devront se munir obligatoirement d'un visa touristique et effectuer en leur nom propre toutes les démarches administratives nécessaires à leur participation au séjour.

En outre, une assurance est obligatoire pour toute la durée du programme d'été. Cette assurance doit couvrir, au minimum : les frais médicaux d'urgence, le rapatriement sanitaire, la responsabilité civile, ainsi que la perte ou le vol de bagages. Il est de la responsabilité de chaque participant de souscrire cette assurance avant son arrivée. Une attestation d'assurance devra être fournie avant le début du programme. Une copie de l'assurance devra impérativement être envoyée au service de relations internationales (international@ace-education.fr) au plus tard un mois avant le début du programme, faute de quoi l'étudiant sera exclu du programme sans possibilité de remboursement des frais engagés.

Article 4- Modalités d'inscription et participation financière

Les inscriptions aux Summer Programs proposés par ACE Education sont ouvertes jusqu'au 30 avril 2025 (option avec logement) et jusqu'au 31 mai 2025 (option sans logement). Passé cette date, aucune inscription ne sera acceptée.

L'étudiant(-e) s'engage à régler l'intégralité de sa participation au programme conformément au calendrier de paiement établi lors de l'inscription. En cas de non-respect de l'échéancier et de non-paiement des sommes dues, le participant ne pourra pas rejoindre le programme. Il (elle) restera tenu de payer la totalité des frais, et aucun remboursement ne sera accordé.

Article 5- Conditions d'annulation de l'inscription

Toute convention d'inscription signée est considérée comme ferme et définitive, passé le délai de rétractation de 14 jours calendaires à compter du lendemain de la signature de la convention. L'étudiant devient alors redevable du coût du programme dans son intégralité.

Désistement avant le début du programme

Le désistement correspond au retrait décidé par l'étudiant avant la date de début du programme. Des frais resteront alors dus à l'école selon les modalités suivantes :

- Pour toute demande d'annulation avant le 25 avril 2025 : remboursement intégral
- Pour toute demande d'annulation entre le 26 avril 2025 et le 31 mai 2025 : remboursement de 50% des frais
- Pour toute demande d'annulation à partir du 1^{er} juin 2025 : pas de remboursement

**(% du montant total du prix du programme).*

Abandon après le début du programme

L'abandon correspond au retrait décidé par l'étudiant après le début du programme. L'étudiant reste redevable auprès d'ACE Education de la totalité des frais liés à son inscription.

Annulation par ACE Education

Le maintien d'un summer programm est dépendant d'un minimum de 10 étudiants inscrits. En cas d'annulation du programme par ACE Education, l'intégralité des frais sera remboursée dans un délai maximum de 90 jours à compter de la notification d'annulation.

Motif impérieux et force majeure.

En cas de désistement dû à un motif impérieux, légitime et avéré, l'étudiant sera intégralement remboursé des frais versés.

Les cas de motif impérieux, légitime et avéré reconnus par ACE Education sont les suivants :

- catastrophe naturelle ;
- une pandémie sanitaire.

Report de participation au programme

Il n'est pas possible pour un étudiant de reporter sa participation au programme, quel que soit le motif de la demande de report.

Exclusion définitive du programme :

ACE Education peut sanctionner tout manquement de l'étudiant aux obligations imposées par le présent document et les règlements intérieurs associés par une exclusion définitive du programme. Dans cette hypothèse l'étudiant exclu sera redevable des coûts de formation.

Procédure de demande de remboursement

Si un étudiant soumet une demande de désistement dans les délais prévus par la politique d'annulation ouvrant droit à un remboursement, la procédure suivante devra être respectée. L'étudiant devra tout d'abord envoyer une demande écrite (soit directement dans le corps de l'e-mail, soit en pièce jointe) au contact BU International en charge du programme Summer School (international@ace-education.fr). Après examen de la demande, le contact BU International transmettra à l'étudiant le formulaire officiel de demande de remboursement. L'étudiant devra ensuite compléter ce formulaire, y joindre les pièces justificatives demandées dans un seul fichier PDF nommé SummerSchool_NOM_Prénom, et l'envoyer par e-mail au service relation client à l'adresse adv@ace-education.fr. Une fois la demande complète reçue, le service relation client procédera à la vérification du dossier, à l'annulation des paiements éventuels en cours, et au déclenchement du processus de remboursement. Le remboursement sera effectué dans un délai maximum de 90 jours.

Article 6 - Responsabilité et règlement intérieur

Toute inscription à un programme d'été implique l'engagement de l'étudiant(e) à respecter le règlement intérieur d'ACE Education ainsi que celui de ses partenaires, qui sont annexés à cette convention d'inscription. Si ces règlements ne sont pas annexés, ils seront communiqués au participant au plus tard le premier jour de la formation. Il est important de noter que ces documents sont susceptibles d'être modifiés, et l'étudiant(e) s'engage implicitement à se conformer à toutes les modifications qui pourraient survenir.

Article 7 – Données personnelles

Les informations et données collectées dans le cadre de l'inscription aux programmes (fiche de renseignements, fiche santé) sont traitées par ACE Education en tant que responsable de traitement. ACE Education s'engage à respecter la législation et la réglementation en vigueur en matière de protection des données personnelles et plus particulièrement :

- le règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (RGPD) ;
- la loi Informatique et Libertés et l'ordonnance n°2018-1125 du 12 décembre 2018 relative à la protection des données personnelles portant modification de la loi 78-17 du 6 janvier

1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et diverses dispositions concernant la protection des données à caractère personnel.

Vous disposez par ailleurs, du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) :

3 Place de Fontenoy
TSA 80715
75334 PARIS CEDEX 07

Pour plus d'information sur le traitement de vos données personnelles, et pour exercer vos droits (accès, rectification, suppression, opposition, limitation et portabilité le cas échéant) et définir le sort de vos données personnelles « post mortem veuillez-vous référer à notre politique de confidentialité sur les sites internet des écoles :

- EIDM : [Politique de confidentialité - EIDM \(ecoledemode.fr\)](http://ecoledemode.fr)
- CMH : [Politique de confidentialité - CMH \(cmh-academy.com\)](http://cmh-academy.com)
- AMOS : [Politique de confidentialité d'AMOS Sport Business School \(amos-business-school.eu\)](http://amos-business-school.eu)

Article 8 – Renonciation

Le fait pour ACE Education de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

En signant la présente convention je certifie avoir pris connaissance des conditions ci-dessus et les accepter sans réserve.

Date et signature de l'étudiant

